



## SIVUCOP

Délibération 2024-09

**Le Comité syndical du SIVUCOP s'est réuni le 15 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE, au centre opérationnel - 1 rue Arnoult Laroche à Vernouillet 18h00, sous la présidence de M. Laurent BAIVEL, Président.**

	Délégués titulaires		Délégués Suppléants	
Verneuil-sur-Seine	Michel DEBJAY		Cyril AUFRECHTER	<input checked="" type="checkbox"/>
	Fabien AUFRECHTER	<input checked="" type="checkbox"/>	Caroline PISICA	
	Anthony HERRY	<input checked="" type="checkbox"/>	Ania REDJDAL	
Vernouillet	Pascal COLLADO		Patrick SAGET	<input checked="" type="checkbox"/>
	Laurent BAIVEL	<input checked="" type="checkbox"/>	Stéphane LARCHER	
	Henriette LARRIBAU		Nicolas COMBARET	

Date de convocation : 04/04/2024

Date d'affichage : 04/04/2024

Nombre de délégués :

En exercice : 6

Présents : 5

Votants : 5

## AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Il convient de procéder à l'affectation des résultats 2023.

Les résultats du compte financier unique se présentent comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2023				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	3 088 370,62 €	1 536 979,47 €	4 625 350,09 €
	Recettes réalisées	1 099 790,43 €	1 531 414,28 €	2 631 204,71 €
	Restes à réaliser			0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	4 538 257,93 €	2 098 368,22 €	6 636 626,15 €
	Dépenses réalisées	728 117,84 €	315 668,58 €	1 043 786,42 €
	Restes à réaliser	334 666,27 €		334 666,27 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	371 672,59 €	1 215 745,70 €	1 587 418,29 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	1 449 887,31 €	561 388,75 €	2 011 276,06 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	1 821 559,90 €	1 777 134,45 €	3 598 694,35 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 334 666,27 €	€	-334 666,27 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	1 486 893,63 €	1 777 134,45 €	3 264 028,08 €

L'instruction comptable M57 dispose que l'excédent de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération quant à son affectation.

Après prise en compte des restes à réaliser 2023, le calcul du besoin de financement ne fait pas apparaître d'obligation de créditer le compte 1068.

Il est toutefois proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement 2023 d'un montant de 1 777 134,45 € de la manière suivante :

A la section de fonctionnement (002) :	67 134,45 €
A la section d'investissement (1068) :	1 710 000,00 €

Vu le Code général des Collectivités territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,  
Vu le compte financier unique 2023,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget du SIVUCOP 2023 de 1 777 134,45 € de la manière suivante :

A la section de fonctionnement (002) :	67 134,45 €
A la section d'investissement (1068) :	1 710 000,00 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Président,

Laurent BAIVEL



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux devant le Tribunal Administratif de Versailles à compter de sa publication et de sa transmission au représentant.*